

Règlement intérieur d'OCHA CLAP Aumônerie catholique de l'Enseignement Public de Châtillon, Clamart, le Plessis-Robinson

Contexte général

L'aumônerie est une communauté de jeunes et d'adultes rassemblés autour d'un projet dont les orientations générales sont données par l'Evêque du diocèse de Nanterre qui a nommé à sa tête un responsable par lettre de Mission.

Sur la base de ces « orientations diocésaines », l'aumônerie est appelée à contribuer à l'éducation de chaque jeune en lui permettant de découvrir la personne de Jésus-Christ, de grandir avec d'autres dans la confiance en Lui, et de trouver sa place d'homme ou de femme dans l'Église et dans la Société.

L'Église catholique a pour principe que dans tous les domaines de l'éducation, les parents sont les premiers appelés à transmettre et à témoigner de ce qui constitue à leurs yeux les fondements de la vie personnelle et sociale.

C'est ainsi que l'aumônerie et ses différents intervenants (prêtres, responsables et animateurs) seront appelés à travailler à l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés en complémentarité de l'éducation parentale.

Activités ordinaires

L'accompagnement des jeunes se construit sur la base de rencontres régulières entre un groupe de 6 à 15 enfants et 1 ou 2 animateur(s) reconnu(s) et missionné(s) par le responsable de l'aumônerie.

Le responsable d'aumônerie assure l'information et la coordination des activités de l'aumônerie, et en vérifie la mise en œuvre.

La fréquence des rencontres, les horaires de chaque groupe, le ou les animateurs de référence, le lieu de rencontre et le programme vous seront transmis par courrier au début de l'année scolaire dans un document appelé « CALENDRIER OCHA CLAP » (pour le niveau où est inscrit votre jeune) et seront disponibles dans le site internet de l'aumônerie www.ochaclap.com.

Durant les activités régulières de l'aumônerie, les jeunes pourront être invités à participer à un temps spécifique dans un espace mieux adapté tout en restant dans le cadre des infrastructures paroissiales des 3 communes concernées (église, chapelle, salles paroissiales, etc.).

En dehors des activités régulières, un lieu d'accueil est ouvert à tout jeune inscrit – le lieu et les horaires sont communiqués en début d'année. Il peut y venir et y demeurer à condition de respecter les règles de bonne conduite.

Activités exceptionnelles

Des étapes plus spécifiques viennent jaloner le quotidien de l'aumônerie avec des propositions de retraites, week-ends, de camps, d'activités en journée ou en soirée. Ces activités trouvent leur place, selon les cas, au sein des locaux de l'aumônerie ou dans des lieux plus adaptés réservés par le responsable en conformité avec la réglementation en vigueur portant sur l'accueil de groupes.

Chacune de ces activités donnera lieu à une information spécifique, systématiquement donnée par courrier – électronique ou postal – et sur le site internet de l'aumônerie www.ochaclap.com ; seront précisés les lieux d'accueil, les points et horaires de départ et d'arrivée, le mode de transport, la participation aux frais et le nom du responsable.

La présence de votre enfant au départ de cette activité vaudra pour nous accord tacite, à moins que vous ne vous y soyez formellement opposé par courrier.

Informations et accueil des parents

Un accueil administratif sur rendez-vous est assuré à l'aumônerie située dans *la salle de l'aumônerie, derrière l'église Saint François de Sales, 340 av du Général de Gaulle – 92140 Clamart*

aux jours et heures suivantes :

- ✓ *Mardi après-midi de 13h00 à 17h30.*
- ✓ *et jeudi après-midi de 13h00 à 17h30.*

Une permanence téléphonique est assurée au : **06 65 52 73 27** aux heures précisées ci-dessus.

En cas d'urgence le secrétariat peut être joint par appel ou message vocal au **06 11 03 52 51** dans la mesure de sa disponibilité.

Une rencontre est organisée de façon annuelle entre les parents et l'équipe d'animation de l'aumônerie pour présenter les activités constitutives du projet d'année et échanger sur le rôle complémentaire de la famille et de l'équipe.

Principes d'accueil et de suivi des participants

Pour les activités ordinaires comme pour les activités exceptionnelles :

- ✓ Les jeunes sont invités à être ponctuels à leur rencontre d'aumônerie. Les parents sont tenus de signaler toute absence prévisible.
- ✓ L'aumônerie signalera toute absence de jeunes selon les moyens mis à disposition par la famille dans la fiche d'inscription.
- ✓ A l'issue de l'activité, les jeunes n'étant pas autorisés à rentrer seuls chez eux ne seront remis qu'aux personnes identifiées sur la fiche d'inscription. A défaut de présentation d'un référent dûment reconnu, la procédure réglementaire sera mise en œuvre.